

Service médical DSDEN 28

Adresse :

tél :

Date :

Mission de Promotion de la
Santé en Faveur des Elèves
Service Médical

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

(Circulaire n° 2003-135 du 8-9-2003 BO encart n° 34 du 18/09/2003)

Année scolaire :

A la demande de Monsieur ou Madame :

Signature :

Pour l'élève :

Nom / Prénom :

Né le :

Classe :

Adresse :

Téléphone :

	travail	domicile
père		
mère		

Scolarisé(e) à :

Etablissement :

Adresse :

Chef d'établissement ou directeur :

Tél :

Parties prenantes :

Médecin signataire du PAI:

Signature :

Adresse :

Tél :

Directeur ou chef d'établissement :

Signature :

Enseignant :

Signature

Infirmier(e) Education nationale :

Signature :

Médecin Education nationale :

Représentant des collectivités locales :

Signature :

Autres :

Signature :

Besoins spécifiques de l'élève

- Accessibilité des locaux (scolaires, sanitaires, restauration) :

- Mobilier adapté (sièges, tables,)

Prise en charge complémentaire (prises en charge paramédicales, rééducations ...)

- Type de cette prise en charge :

- Coordonnées des personnes ou organismes concernés :

- Fréquence et horaires des interventions :

- Lieu d'intervention :

- Dans l'établissement scolaire : préciser :
- Hors établissement scolaire (pour troubles des apprentissages, les rééducations doivent avoir lieu hors établissement scolaire, sauf si défini dans PPS)

Aménagements particuliers dans le cadre de l'école ou de l'établissement scolaire

- Traitement médical, en application de l'ordonnance médicale jointe (datant de moins de 12 mois)

- Non
- Oui

- Régime alimentaire :

- Non
- Oui, préciser :
 - Régime adapté par service de restauration collective
 - Panier repas fourni par la famille (nourriture, assiette et couverts dans un sac isotherme)

- Protocole d'intervention en cas d'urgence, signé par le médecin traitant (annexe 1 jointe au projet).

- Non
- Oui

Les ordonnances et les médicaments spécifiques seront remis

- pour le 1^{er} degré, au directeur d'école ou à l'enseignant

- pour le second degré, à l'infirmière ou à un membre de l'équipe éducative, lorsqu'il n'y a pas d'infirmière en résidence.

Aménagements spécifiques à prévoir dans le cadre :

- De l'enseignement de l'éducation physique et sportive :

- Non
- Oui, préciser :

- Des classes transplantées (**dans le cas d'un PAI complexe, prévenir systématiquement le médecin de l'Education Nationale 2 mois avant la date de départ**):

- Non
- Oui

- **Des déplacements scolaires en dehors de l'école : toujours penser à emporter la trousse d'urgence avec le protocole d'urgence.**

Aménagements spécifiques à prévoir dans le domaine pédagogique

1. Modalités de transmission des cours manqués (clef USB, mail, photocopies, captures d'écrans, scannette, Pronote, ...)

- Non
- Oui

2. Adaptations de l'emploi du temps, à **soumettre systématiquement pour accord au médecin de l'Education Nationale** (annexe 2 jointe au projet)

- Non
- Oui

3. Intervention du Service d'Assistance pédagogique à Domicile (SAPAD). Demande à faire en ligne sur : <http://www.lespep28.org/sapad/>

- Non
- Oui

4. Intervention du CNED (cours à la carte réglementé). Demande à faire en ligne sur : <https://www.cned.fr/>

- Non
- Oui